

A DEUX PAS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 rue du Maréchal Foch
37000 Tours
Société en cours de constitution

STATUTS

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Rémi DELESALLE

demeurant 45 rue Louis Blanc, 37000 Tours,
né le 16 octobre 1996 à Paris (14^e),
de nationalité française,
Célibataire,

a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associé unique.

ARTICLE 1 - FORME

La société est à responsabilité limitée.

ARTICLE 2 - OBJET

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes activités liées à la cordonnerie, maroquinerie, bagagerie ;
- la confection de chaussures sur mesures et de tous articles chaussants ;
- vente d'accessoires et de produits d'entretien ;
- services minutes, plaques automobiles, gravure, affûtage, tampons, cartes de visites, reproduction de clés ;
- et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

RD

ARTICLE 3 - DENOMINATION

Sa dénomination sociale est A DEUX PAS.

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « Société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL », de l'énonciation du capital social ainsi que du numéro d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé 10 rue du Maréchal Foch, 37000 Tours.

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

ARTICLE 5 - DUREE

La société a une durée de 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

ARTICLE 6 - APPORTS

Monsieur Rémi DELESALLE apporte et verse à la société une somme totale de mille (1 000) euros.

La somme totale versée, soit 1 000 euros a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la Banque Populaire Val de France, Agence Tours Les Halles, place des Halles, 37000 Tours, ainsi qu'en atteste un Certificat de ladite Banque.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL ET PARTS SOCIALES

Le capital est fixé à la somme de 1 000 euros divisé en 100 parts de 10 euros chacune, intégralement libérées.

ARTICLE 8 - GERANCE

La société est gérée par son associé unique Monsieur Rémi DELESALLE.

ARTICLE 9 - DECISIONS DE L'ASSOCIE

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

RD

ARTICLE 10 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1^{er} juillet et finit le 30 juin.

Par exception, le premier exercice sera clos le 30 juin 2026.

ARTICLE 11 - COMPTES SOCIAUX

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique Gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes. Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

ARTICLE 12 - FRAIS ET FORMALITES DE PUBLICITE

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la Société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Fait à Tours

Le 19 août 2025

En deux exemplaires

Rémi DELESALLE

